



aspect1294@gmail.com
www.aspect12.fr

ASPECT12

Association pour la Sauvegarde des Paysages et de
l'Environnement des Coteaux du Territoire 12

BULLETIN 2023

ADHESION

RENOUVELLEMENT

DON

ADHESION 20 €

DON €

NOM

Prénom

Adresse

Téléphone

email

Formulaire à joindre à votre règlement par chèque à l'ordre de « Association ASPECT12 » à l'adresse suivante :

ASPECT12
26 avenue Jules Gravereaux
94240 L'Haÿ-les-Roses

A l'attention des nouveaux adhérents : n'oubliez pas de signer et de nous envoyer la charte d'engagement.

Un grand merci !

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion, l'animation et la communication de l'association ASPECT12. Les données sont seulement destinées à ASPECT12. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, modifié par les textes RGPD (JO du 21/06/2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir de relance d'adhésion ni recevoir de mails d'information, prévenez-nous par mail.

Charte d'engagement dans l'association ASPECT12

Association apolitique loi 1901

Tout adhérent intégré dans l'Association ASPECT12 se voit remettre la présente charte :

I. Rappel des missions et finalités de l'association : l'association ASPECT 12 veille au respect de la qualité de vie, de l'environnement, du patrimoine (y compris archéologique) et des caractéristiques hydrographiques de l'Agglomération du Val de Bièvre (coteaux de la Bièvre) dépendant de l'Etablissement public territorial 12 (EPT12). Son but est de préserver, promouvoir et développer la nature en ville, dans l'esprit du développement durable, de l'Agenda 21 et des Grenelles de l'Environnement.

Elle exerce ses missions dans un cadre strictement apolitique.

L'Association ASPECT12 agit de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs et de ses bénévoles, dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901.

II. Droits des membres : l'association ASPECT 12 s'engage à l'égard de ses membres

- à les informer sur les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- à les considérer comme des collaborateurs à part entière
- à leur confier, en fonction de ses besoins propres, des activités en rapport avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité
- à rembourser leurs dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association.

III. Obligations des membres : l'activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc exister de liens de subordination entre l'association ASPECT 12 et ses adhérents. Au vu des missions que l'association ASPECT12 s'est données, qui concernent des domaines variés, la neutralité politique est une condition essentielle à l'adhésion. Il est demandé à chaque membre de ne pas se servir de l'association pour favoriser des opinions et/ou des actions politiques et de ne pas divulguer les documents nommés confidentiels.

Melle/Mme /Mr NOM

Prénom

s'engage à

- **respecter le règlement intérieur de l'association**
- **adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association en se conformant à ses objectifs dans le respect des convictions et opinions de chacun**
- **respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association**

A

Le

Signature